

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n°1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Annick Bernier, conseillère, siège n° 4, Sébastien Blais, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 4

Formant quorum sous la présidence de M. François Bilodeau, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 139, Monsieur Paul-André Cournoyer de Drummondville

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 038, Madame Jocelyne Joyal de Drummondville

Troisième prix : 150 \$ billet n° 025, Monsieur Germain De Grandpré de Drummondville

3. Ouverture de la réunion

01.01.2026 Sur proposition de Annick Bernier  
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour  
Séance ordinaire  
12 janvier 2026

1. Ouverture de la réunion
2. Tirage loto-église
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2025
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025
7. **Demande**
  - a) Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive
8. **Comptabilité**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
  - b) Renouvellement des cotisations annuelles
9. **Dossiers municipaux**
  - a) Adoption du règlement 493/2025 sur la taxation 2026
  - b) Fermeture du bureau municipal 2026
  - c) Semaine de l'action bénévole 2026
  - d) Cabinets muraux et affichage pour défibrillateur au centre communautaire
  - e) Remplacement de la batterie du défibrillateur entre l'école du Carrousel et la bibliothèque Michel-David
  - f) Nomination des comités : année 2026
10. **Voirie**
  - a) Glissières de sécurité et quincaillerie pour la côte du rang Saint-Patrice
  - b) Pare-brise Mack 2010
11. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) R.G.M.R. Bas-Saint-François : adoption du budget 2026
  - c) Premier Tech : remplacement courroie rotatif à l'usine épuration
  - d) Génératrice puits municipal (REPORTÉ)
12. **Loisirs et culture**
  - a) Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond
  - b) Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2026
  - c) Cafés-rencontres MADA
13. **MRC**
  - a) Portes ouvertes MRC Drummond (RETIRÉ)
  - b) Gestion des boues de fosses septiques : appel d'offres en commun
14. **Questions diverses**
  - a) Pickleball centre communautaire
  - b) Appui MRC Drummond : subvention PRIMA
15. **Correspondance**
16. **Période de questions**
17. **Levée de la réunion**

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 ;

02.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2025 ;

03.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 ;

04.01.2026 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Demandes

a) Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **Ensemble pour une bonne santé mentale !**

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population nous sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens(es) ;

05.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte Brigitte des Saults :

- de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
- d'inviter les citoyens(es), ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

06.01.2026 Sur proposition Nancy Fontaine  
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de décembre 2025, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	27 126,16 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	11 845,66 \$
<b>Total déboursés directs</b>	<b>38 971,82 \$</b>
Factures d'achats (chèques) :	11,99 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	36 990,32 \$
<b>Total factures d'achats</b>	<b>37 002,31 \$</b>
Rémunération nette :	34 117,17 \$
<b>Total :</b>	<b>110 091,30 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Renouvellement des cotisations annuelles

07.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter les cotisations, les quotes-parts, ainsi que les subventions annuelles 2026 ;

ADMQ	
Cotisation annuelle	512,00 \$
Assurance	629,55 \$
Croix-Rouge canadienne	225,00 \$
Infotech	
Contrat de service	6 438,00 \$
Contrat optimal)	727,00 \$
FQM	
Cotisation	1 244,94 \$
Fonds de défense	49,62 \$
MRC Drummond (quote-part)	118 368,06 \$
SUMI	188,54 \$
R.G.M.R. du Bas-St-François	90 701,25 \$
Réseau BIBLIO CQLM	
Contribution 6,41 \$/citoyen	5 493,37 \$
857 décret GVT au 07/01/2026	
Frais soutien 482,49 \$/accès	964,98 \$
Frais d'accès à la base de données	125,00 \$
Service incendie	
Régie incendie Lac St-Pierre	12 123,00 \$
Sainte-Perpétue	12 500,00 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	10 842,12 \$
SIUCQ 1,36 \$/citoyen	1165,52 \$
857 MAMH au 22/09/2025	
SPAD 5,10 \$/citoyen	4 370,70 \$
857 décret GVT au 07/01/2026	
Ville de Drummondville (supralocaux)	42 752,03 \$
Assurances FQM	31 791,76 \$

Plus les taxes si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Adoption du règlement 493/2025 sur la taxation 2026

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
PAROISSE DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

---

Règlement no. 493/2025  
Pour fixer les taux de taxes pour  
l'exercice financier 2025 et les  
conditions de perception

---

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Alain Conraud à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2025 ;

08.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU, par le Conseil municipal d'approuver et d'adopter le présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ARTICLE 1 Taux des taxes

Taux de taxe foncière générale :

La taxe imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2026, s'établit à un taux de 0,50 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

Taux de compensations pour les services d'enlèvement et de disposition des ordures, du recyclage et des matières putrescibles

Pour pourvoir aux dépenses relatives d'enlèvement et de disposition des ordures et du recyclage par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant minimal de cette compensation est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la somme de 167,50 \$ qui correspond à la valeur d'une unité équivalant à un bac.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
1) Pour chaque maison unifamiliale	1
2) Pour chaque logement dans un immeuble à logements	1
3) Pour chaque chalet identifié au rôle d'évaluation	0,5
4) Pour chaque commerce	2
5) Pour chaque industrie	3
6) Pour chaque conteneur à déchets de 2 verges	7
7) Pour chaque conteneur à déchets de 4 verges	9
8) Pour chaque conteneur à déchets de 6 verges	11
9) Pour chaque conteneur à déchets de 8 verges	13
10) Pour tout terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précipitées et que celui-ci est occasionnel	0,5
11) Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par habitation portée au rôle d'évaluation</li> <li>- Par commerce porté au rôle d'évaluation</li> </ul>	1 2

Si un immeuble est desservi par un nombre plus élevé de bacs que celui applicable au tarif de sa catégorie, le tarif est alors imposé en fonction du nombre de bacs, à raison d'une unité par bac additionnel.

#### Taux de compensation pour les services – de l'écocentre

Pour le service de l'écocentre, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 24,76 \$ par résidence, logement ou chalet identifié au Rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David :

- 24,76 \$ par habitation portée au rôle d'évaluation

#### Taux de compensation pour les services – Vidanges des boues de fosses septiques

Pour le service de vidanges des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble

situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 99,40 \$ par immeuble ou commerce
- 49,70 \$ par chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David

- 99,40 \$ par habitation portée au rôle
- 99,40 \$ par commerce porté au rôle

**Taux de compensation pour le « Secteur de l'aqueduc et d'égout » pour le règlement d'emprunt No 378/2012**

Le taux de la compensation prévue à l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 378/2012 est établi, pour l'exercice financier 2026, comme suit :

- 285 \$ par unité

**Taux de compensation pour le fonctionnement – Usine d'épuration (taxe de secteur)**

Pour le service de fonctionnement de l'usine d'épuration, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'égout, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 450 \$ par résidence, logement ou chalet identifié au Rôle d'évaluation
- 450 \$ par commerce ou industrie

**Taux de compensation pour le fonctionnement de réseau d'aqueduc (taxe de secteur)**

Pour le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'aqueduc, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 400 \$ par résidence, logement ou chalet identifié au Rôle d'évaluation (incluant le compteur)
- 400 \$ par commerce ou industrie (incluant le compteur)

**Compensation variable selon l'usage de l'eau**

- 8,50 \$/1000 gallons à partir de 20 000 gallons

**Fourniture d'eau au 1095 @ 1105 rang Saint-Joachim,  
matricule 8202-01-0515, lot 4 632 682**

Entente avec la municipalité de Sainte-Perpétue : Fourniture d'eau au 1095 @ 1105, rang Saint-Joachim, selon la consommation. Aux fins de payer la contribution exigible par la municipalité de Sainte-Perpétue pour les fins de l'entente relative à l'eau potable, il est par le présent règlement exigé et sera

prélevé pour 2026 un montant approximatif de 20 633,36 \$ pour la consommation réelle fournie par la municipalité de Sainte-Perpétue. Si au moment de la taxation, la consommation est inconnue, cette compensation pourra être ajustée en fonction de sa consommation réelle.

#### **Tarification service de la police**

Pour le service de la police, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de la compensation s'établit à un taux de 0,053 5 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

#### **Compensation pour le contrôle biologique des mouches noires**

Pour le service du contrôle biologique des mouches noires, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2026, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux maximal s'établit comme suit :

- 46,77 \$ par résidence ou logement
- 46,77 \$ par commerce ou industrie
- 46,77 \$ par chalet identifié au rôle d'évaluation
- 46,77 \$ par exploitation agricole enregistrée sur laquelle se trouve au moins un bâtiment
- 46,77 \$ par terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées
- 2 200 \$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David

- 2 200 \$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000
- 46,77 \$ par habitation portée au rôle
- 46,77 \$ par commerce porté au rôle

#### **ARTICLE 2 Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 16 %.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

### ARTICLE 3 Modalités de paiement

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime à laquelle peut être fait ce versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300,00 \$, le débiteur a le droit de payer celle-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionné ci — dessous :

- 1<sup>er</sup> versement 30<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte
- 2<sup>e</sup> versement mardi le, 19 mai 2026
- 3<sup>e</sup> versement lundi le, 6 juillet 2026
- 4<sup>e</sup> versement lundi le, 5 octobre 2026

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Tenant compte des coûts administratifs reliés à certaines réclamations, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière

- a) À ne pas transmettre un remboursement de taxes. Ce montant est porté au crédit ou au débit de l'unité d'évaluation visée et sera crédité ou réclamé lors de l'envoi des comptes de l'exercice financier suivant ;
- b) À ne pas réclamer un montant inférieur sur une créance due à la Municipalité pour un montant inférieur à 5 \$ et d'ajouter cette somme au compte de l'exercice financier suivant.

Malgré ce qui précède, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à percevoir ou à payer ces montants si une demande expresse lui est faite par un débiteur.

### ARTICLE 4 Supplément de taxes

Les suppléments de taxes municipales ainsi que toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction au rôle d'évaluation seront payables selon les modalités suivantes : si le compte est moins de 300,00 \$, il est dû 30 jours après l'envoi du compte. Si le montant excède 300,00 \$, la moitié est due dans les 30 jours de l'envoi du compte et la dernière moitié dans les 90 jours du premier compte.

### ARTICLE 5 Tarif pour biens et services divers

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2025, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

#### Location de salles

Salles 1 ou 2 centre communautaire (pour les résidents)	150 \$/chacune
Salles 1 et 2 au centre communautaire (pour les résidents)	225 \$

Salles 1 ou 2 centre communautaire <b>(pour les non-résidents)</b>	200 \$/chacune
Salles 1 et 2 au centre communautaire <b>(pour les non-résidents)</b>	400 \$
Salle gymnase de l'école :	150 \$
Location de chaises de bois	1 \$ chacune
Location de tables de bois	5 \$ chacune

*Note : Le paiement total est exigé lors de la réservation*

**Permis :**

Nouvelle construction	
Résidentiel	75 \$
Commercial, institutionnel, public et institutionnel	200 \$
Bâtiment de ferme	200 \$
Construction accessoire	50 \$
Rénovation/réparation	
Résidentiel	40 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	100 \$
Bâtiment de ferme	50 \$
Construction accessoire	40 \$
Transformation avec agrandissement	
Résidentiel	50 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	150 \$
Bâtiment de ferme	75 \$
Construction accessoire	40 \$
Déplacement, démolition	50 \$
Excavation, remblai, stabilisation de rives	75 \$
Lotissement par terrain	50 \$
Installation septique	100 \$
Certificat d'occupation, changement d'usage	50 \$
Forage puits	70 \$
Remplissage d'un formulaire d'inspection à la demande d'un citoyen	90 \$

**Autres services :**

Bac à ordure ou à recyclage	Prix coûtant
Photocopie N/B	0,25 \$/page
Photocopie N/B recto verso	0,35 \$/page
Photocopie couleur	0,45 \$/page
Photocopie couleur recto verso	0,60 \$/page
Télécopie (local)	1,00 \$/envoi
Télécopie (extérieur)	2,50 \$/envoi
Envoi d'un courriel	2,00 \$/envoi
Épinglette de la municipalité (au comptoir)	2,00 \$/unité
Épinglette de la municipalité (par la poste)	2,00 \$/unité + frais postaux
Sacs réutilisables de la municipalité	2,00 \$/unité
Autres	Prix coûtant

## ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

François Bilodeau  
Maire

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion le : 18 décembre 2025

Adopté le : 13 janvier 2026

Publié le :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### b) Fermeture du bureau municipal 2026

09.01.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 2026 ;
- que le bureau municipal sera fermé pour le temps des fêtes du 21 décembre 2026 au 4 janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### c) Semaine de l'action bénévole 2026

ATTENDU QUE la 52<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'action bénévole aura lieu du 19 au 25 avril 2026 sous le thème « Mission bénévolat » ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la contribution des bénévoles au sein de la communauté brigittoise ;

ATTENDU QU'un montant de 1500 \$, taxes nettes, est prévu au budget 2026 pour défrayer les coûts d'une activité de reconnaissance ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Madame Geneviève Payette, suggère de faire l'achat de matériel aux couleurs de la semaine de l'action bénévole 2026 pour décorer la salle et offrir des présents aux personnes qui seront invitées à participer à l'activité de reconnaissance ;

10.01.2026 Sur proposition de Annick Bernier  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications, Madame Geneviève Payette, à faire diverses demandes de subvention pour l'activité de sensibilisation à la Semaine de l'action bénévole qui aura lieu dans la semaine du 19 au 25 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Cabinets muraux et affichage pour défibrillateur au centre communautaire

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire acquérir deux cabinets muraux pour rendre les défibrillateurs qui sont au centre communautaire plus visibles pour les utilisateurs des deux salles municipales ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mathilde Potvin, recommande d'accepter la soumission de Alco Prévention Canada pour l'achat de deux cabinets muraux pour défibrillateur avec alarme et de quatre enseignes pour indiquer que le centre communautaire est équipé de défibrillateurs ;

11.01.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 115 262 de Alco Prévention Canada au montant de 629,85 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux cabinets muraux pour défibrillateur avec alarme ;
- de faire l'achat de deux enseignes extérieures en métal au montant de 55,90 \$, taxes en sus, et de deux enseignes intérieures en plastique au montant de 39,90 \$, taxes en sus ; auprès de Alco Prévention Canada ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Remplacement de la batterie du défibrillateur entre l'école Carrousel et la bibliothèque Michel-David

**ATTENDU QUE** la Municipalité est maintenant responsable du défibrillateur offert par la Fondation médicale Jean-Pierre Despins md de Saint-Léonard-d'Aston situé entre l'école Carrousel et la bibliothèque Michel-David ;

**ATTENDU QUE** la Coop solidarité santé JP Despins a informé la Municipalité que la batterie et la paire d'électrodes de ce défibrillateur viendraient à échéance le 16 mars 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Coop solidarité santé JP Despins a offert à la Municipalité de commander une nouvelle batterie ainsi qu'une nouvelle paire d'électrodes pour défibrillateur au montant de 455 \$, taxes en sus, dans une correspondance datée du 6 janvier 2025 ;

12.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'achat au montant maximal de 455,00 \$ plus les taxes applicables afin de faire l'achat d'une nouvelle batterie et d'une nouvelle paire d'électrodes pour le défibrillateur situé entre l'école Carrousel et la bibliothèque Michel-David.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Nomination des comités : année 2026

**ATTENDU QUE** le maire attribue les tâches suivantes aux élu(e)s pour l'année 2026 ;

<b>Administration :</b>	– Nancy Fontaine – Sarah Raymond
<b>Aqueduc :</b>	– Alain Conraud – Sébastien Blais
<b>Copernic :</b>	– Christian Jutras
<b>Culture et bibliothèque :</b>	– Nancy Fontaine
<b>Déneigement, voirie et : immeubles</b>	– François Bilodeau – Sébastien Blais
<b>Environnement :</b>	– Alain Conraud – Annick Bernier
<b>Incendie et mesures d'urgences :</b>	– Tous
<b>Mada :</b>	– Alain Conraud
<b>Matières résiduelles :</b>	– Alain Conraud – Substitut : Sébastien Blais
<b>Ressources humaines :</b>	– Sarah Raymond – Annick Bernier
<b>Planification stratégique</b> – Alain Conraud	– François Bilodeau
<b>Urbanisme :</b>	– François Bilodeau – Christian Jutras – Alain Bergeron, citoyen

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

13.01.2026 Sur proposition de Annick Bernier  
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun(e) s sur les divers comités pour l'année 2026 ;
- que la liste soit publiée dans le journal Le Jaseur à sa prochaine parution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) **Glissières de sécurité et quincaillerie pour la côte du rang Saint-Patrice**

ATTENDU QUE la grande glissière de sécurité sur la côte du rang Saint-Patrice est inexistante ;

ATTENDU QUE pour la sécurité routière, il est important d'en faire l'installation ;

14.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la proposition numéro 25-0397 de Renoflex pour les glissières de sécurité et les poteaux de bois au coût de 4 300,00 \$ plus les taxes applicables pour la côte du rang Saint-Patrice ;
- d'accepter la proposition du 10 décembre 2025 de Fabrimet Inc. pour l'achat de 40 poteaux en acier pour les glissières de sécurité au coût de 6 134,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à en faire l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Pare-brise Mack 2010**

ATTENDU QUE les vitres du pare-brise du Mack 2010 sont très égratignées dû à l'usure du véhicule ;

ATTENDU QUE pour la sécurité des conducteurs de camions lourds, il est primordial de faire le changement du pare-brise ;

15.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la proposition numéro 72120695 de P. H. vitres d'autos de Sainte-Perpétue afin de faire le remplacement du pare-brise du Mack 2010 au coût de 1 029,74 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas – Saint – François.

b) **R.G.M.R. Bas-Saint-François : adoption du budget 2026**

16.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François au montant de 4 445 110,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Premier Tech : remplacement courroie rotofix à l'usine épuration**

**ATTENDU QUE** la courroie au rotofix no 4 est brisée et a besoin d'entretien ;

**ATTENDU QUE** nous avons déjà une courroie de rotofix en surplus au garage municipal ;

17.01.2026 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la proposition numéro J04051 de Premier Tech au montant de 1 029,00 \$ plus les taxes applicables pour la réparation et l'installation de la courroie du rotofix no 4 à l'usine d'épuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Générateur puits municipal**

REPORTÉ

12. Loisirs et culture

a) **Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond**

**ATTENDU QUE** la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond offre un programme de dons et de commandites ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire déposer des demandes d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond pour les trois (3) projets suivants :

1. Fête du voisinage – édition 2026
2. Remplacement du panneau numérique devant le bureau municipal
3. Installation d'un banc sur le bord de la rivière Nicolet à proximité de la rue Sainte-Anne

**ATTENDU QUE** les formulaires de demandes d'aide financière doivent être complétés et acheminés à la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond avant le 31 janvier 2026 ;

18.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Madame Geneviève Payette, pour remplir et acheminer les formulaires de demande d'aide financière pour les trois (3) projets mentionnés ci-haut avant le 31 janvier 2026 ;
- de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer les formulaires de demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2026 ;

**ATTENDU QU'il** est très important pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mettre à la disposition de ses citoyens des infrastructures récréatives, sportives et de plein air moderne, sécuritaire et facilement accessible afin que ceux-ci puissent pratiquer une multitude d'activités physiques sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour le réaménagement de la cabane de la patinoire ;

19.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Annick Bernier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la coordonnatrice en loisirs et en communications, Madame Geneviève Payette à s'informer auprès du ministère de l'Éducation, secteur du sport, du loisir et du plein air afin de s'assurer que le projet de la cabane de la patinoire est admissible à la subvention, ainsi que le délai à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Cafés-rencontres MADA

**ATTENDU QUE** le café-rencontre MADA organisé par la MRC de Drummond le 26 novembre 2025 à la Villa Momentum a été très apprécié par les participants et les participantes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire continuer l'initiative de la MRC de Drummond et offrir à nouveau des cafés-rencontres à ses citoyens et ses citoyennes de 55 ans et plus ;

**ATTENDU QU'**un montant de 500 \$, taxes nettes, est prévu au budget 2026 pour défrayer le coût des breuvages et des collations ;

20.01.2026 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 500 \$, taxes nettes, pour l'organisation des cafés-rencontres durant l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Portes ouvertes MRC Drummond

CE POINT EST RETIRÉ.

b) Gestion des boues de fosses septiques : appel d'offres en commun

**ATTENDU QUE** le contrat actuel sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2026 ;

**ATTENDU QUE** l'adoption de la résolution MRC14206/11/25 par le conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres en commun pour la vidange complète et le transport des boues, pour la période 2027-2030 ;

**ATTENDU QUE** l'offre de prix pour le traitement des boues par la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ;

**ATTENDU QUE** la municipalité prendra en considération la possibilité de signer une entente concernant le traitement des boues avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour la prochaine période de 2027 à 2030 lorsque cette dernière déposera son offre finale ;

21.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de participer à l'appel d'offres en communs de la MRC de Drummond pour la vidange et le transport des boues pour la période 2027-2030 ;
- de signer une entente avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues selon l'offre soumis pour la période 2027-2030 ;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom et pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

a) Pickleball centre communautaire

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont de l'intérêt pour jouer au Pickleball dans le centre communautaire l'hiver et lors des journées pluvieuses ;

ATTENDU QU'un citoyen a fait la demande à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le prêt du centre communautaire pour jouer au Pickleball en hiver ou lors des journées pluvieuses ;

ATTENDU QUE le centre communautaire sera mis à la disposition de tous les citoyens de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

22.01.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mettre à disposition le centre communautaire à tous les citoyens désirant jouer au Pickleball à l'intérieur ;
- que les joueurs devront signer une décharge comme quoi ils seront responsables de faire le ménage du centre communautaire ou lors de bris, s'il y a lieu, lors de la joute ;
- que les joueurs devront remettre la clé au bureau municipal lorsqu'ils auront terminé d'utiliser le centre communautaire ;
- de défrayer les coûts pour le lignage du jeu de Pickleball au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Appui MRC Drummond : subvention PRIMA

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est reconnue comme amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) a constitué, jusqu'à son intégration récente, un outil financier essentiel et distinct permettant aux municipalités de réaliser des projets spécifiquement adaptés aux besoins de leur population vieillissante ;

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2025, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMA pour projets de la rampe d'accès à la bibliothèque Michel-David et des boutons-poussoirs au bureau municipal et au centre communautaire et qu'elle a reçu une réponse positive à cette demande ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a annoncé l'intégration du PRIMA au sein du programme TECQ (Fonds pour l'eau, les infrastructures terrestres et le changement climatique), lequel est structuré autour de priorités compétitives, notamment l'aqueduc, les infrastructures terrestres et autres, sans accorder de priorité distincte et dédiée aux projets destinés aux aînés ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle configuration représente un défi de taille pour la MRC de Drummond et les plus petites municipalités locales qui doivent désormais faire compétitionner des projets destinés aux aînés avec des besoins fondamentaux et souvent plus coûteux en infrastructures, réduisant ainsi considérablement leurs chances d'obtenir du financement pour ce type d'initiatives ;

**ATTENDU QUE** le vieillissement de la population est une réalité démographique majeure sur le territoire de la MRC, nécessitant des investissements ciblés pour adapter les infrastructures publiques, maintenir la qualité de vie des aînés et favoriser leur participation active à la communauté ;

**ATTENDU** la résolution MRC14218/11/25 de la MRC de Drummond du 26 novembre 2025, dénonçant le retrait du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) en tant que programme distinct par le gouvernement du Québec ;

23.01.2026      Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la MRC de Drummond pour la dénonciation du retrait du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) en tant que programme distinct par le gouvernement du Québec.

**D'EXPRIMER** les préoccupations de la MRC de Drummond quant aux difficultés anticipées pour elle-même et les plus petites municipalités locales de soumettre des projets dédiés aux aînés dans le cadre concurrentiel du programme TECQ, et de souligner l'importance de maintenir un mécanisme de financement accessible et spécifique pour répondre aux besoins uniques des personnes aînées dans la MRC et nos plus petites collectivités.

**D'AUTORISER** la préfète de la MRC de Drummond à transmettre une correspondance en ce sens au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Monsieur Donald Martel, au député de Drummond-Bois-Francs, Monsieur Sébastien Schneeberger, et au député de Johnson, Monsieur André Lamontagne, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois de décembre 2025.

16. Période de questions

La période de questions est ouverte et les sujets abordés sont les suivants ;

- Terrains vacants et bâties en décrépitude ;
- Inscription pour ligue de poche

17. Levée de la réunion

24.01.2026

Il est 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur François Bilodeau, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

François Bilodeau  
Maire

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale